



de l'Instruction Publique et

Commission des Baux et Auts

272/901

D<sup>1</sup>/<sub>6</sub> <sup>8</sup>/<sub>1</sub> 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub>

COPIE.

*Commission surveillance administration  
Ecole des B.A.*

PREFECTURE DU NORD.

REPUBLIQUE FRANCAISE.

5ème Division  
4ème Bureau  
-----

LE PREFET DU NORD

Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'article 3 du Règlement de l'Ecole des Beaux-Arts de LILLE en date du 9 Décembre 1897;

Vu la dépêche de M. le Ministre de l'Education Nationale, en date du 25 Janvier 1951;

Attendu que, par suite du décès de M. DEREGNAUCOURT, Professeur délégué de M. le Ministre de l'Education Nationale à la "Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole susvisée, une vacance existe actuellement au sein de cette Assemblée.

A R R E T E :

Article 1er. - M. Marcel FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture de LILLE, est nommé membre de la "Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts de cette ville, au titre de délégué de M. le Ministre de l'Education Nationale en remplacement de M. DEREGNAUCOURT, décédé.

Article 2. - M. le Secrétaire Général du Nord et M. le Maire de LILLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le Ministre de l'Education Nationale.

LILLE, le 26 Février 1951,

Pour copie conforme,  
Le Chef de Division délégué,

signé : illisible.

Le Préfet du Nord,  
Pour le Préfet du Nord,  
Le Secrétaire Général,

signé : J. SAUNIER.



COPIE.

PREFECTURE DU NORD.

5ème Division  
4ème Bureau  
-----

REPUBLIQUE FRANCAISE.

LE PREFET DU NORD

Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'article 3, du Règlement de l'Ecole des Beaux-Arts de LILLE en date du 9 Décembre 1897;

Vu la dépêche de M. le Ministre de l'Education Nationale, en date du 25 Janvier 1951;

Attendu que, par suite du décès de M. DEREGNAUCOURT, Professeur délégué de M. le Ministre de l'Education Nationale à la "Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole susvisée, une vacance existe actuellement au sein de cette Assemblée.

ARRÊTE :

Article 1er. - M. Marcel FAVIER, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture de LILLE, est nommé membre de la "Commission de Surveillance et d'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts de cette ville, au titre de délégué de M. le Ministre de l'Education Nationale en remplacement de M. DEREGNAUCOURT, décédé.

Article 2. - M. le Secrétaire Général du Nord et M. le Maire de LILLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le Ministre de l'Education Nationale.

LILLE, le 26 Février 1951,

Pour copie conforme,  
Le Chef de Division délégué,

signé : illisible.

Le Préfet du Nord,  
Pour le Préfet du Nord,  
Le Secrétaire Général,

signé : J. SAUNIER.



Commission des Beaux-Arts

---

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX ARTS

Monsieur le Secrétaire général

Réunion du 8 Avril 1953.

PROCES - VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Beaux Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mercredi 8 Avril 1953 à 16 heures 30 sous la présidence de Me MARTINACHE Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Me MARTINACHE, Adjoint au Maire,  
M. le Dr DUTERNE, Adjoint au Maire,  
M. le Dr DEFAUX, Conseiller Municipal.

Excusés :

Mme DEFLINE, Adjoint au Maire,  
M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire  
Me LUBREZ, Adjoint au Maire,  
M. COQUART, Conseiller Municipal,  
M. DOYENNETTE, Conseiller Municipal,  
M. LANDREA, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion M.M. LALLAU, Chef de la 4e Division, et DUFLOT, Chef de Bureau.

Le Procès-Verbal de la réunion du 3 Février 1953 est adopté sans observation.

1.- Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux Arts - Procès Verbal de la réunion du 11 Février 1953.

La Commission prend acte des travaux et décide :

- a) Grand Prix de la Ville de Lille : Avis favorable à l'attribution d'un prix dans la section d'Arts décoratifs.
- b) Prix Doutrelon de Try : Avis favorable à l'attribution de ce prix dans la section d'Architecture.
- c) Exposition des Travaux des Elèves : Avis conforme.
- d) Prix Wicar : émet le vœu qu'un mandataire de la Ville soit chargé d'étudier ce problème.

/....



- e) Casa Vélasquez : Me MARTINACHE demandera une subvention de 200.000 Fr sur le budget supplémentaire.
- f) Ordre de Mission pour les professeur : Avis favorable.
- g) Discipline : Avis favorable aux mesures prises.
- h) Bi-Centenaire de l'Ecole en 1955 : acte est pris des travaux.

II.- CENTRES REGIONAUX DU BUREAU UNIVERSITAIRE DE STATISTIQUE - MODIFICATION DE LA COTISATION.

Le montant de la cotisation demandée à chaque établissement était de 10 Fr par élève.

Par circulaire en date du 27/11/51, le Ministre de l'Education Nationale a dû augmenter les tarifs en raison des difficultés financières rencontrées par le B.U.S.

En raison de l'intérêt de cette documentation, la Commission accepte de fixer la cotisation à payer au B.U.S. à :

Collège Moderne Jean Macé.....	7.000 Fr
" " Franklin .....	14.000 Fr
" Technique V. Labbé.....	14.000 Fr
" " Baggio .....	21.000 Fr

III.- COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA DOTATION COLBRANT - Réunion du 17 Mars 1953 - Procès-Verbal.

Avis favorable à l'attribution de la bourse à M. Serge WALLEZ élève du Conservatoire de Musique.

IV.- COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE - Réunion du 27 Mars 1953. Procès-Verbal.

La Commission prend acte des travaux de la Commission Locale Professionnelle.

V.- MUSEES DE GEOLOGIE - Demande a) d'un crédit supplémentaire de 100.000 Fr, b) d'un 2e crédit supplémentaire de 200.000 Fr

En raison de l'intérêt des travaux projetés, la Commission donne un avis favorable à l'ouverture a) d'un crédit supplémentaire de 100.000 Fr, b) d'un 2e crédit supplémentaire de 200.000 Fr.

-----  
L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 45.

Le Secrétaire,

R. LALLAU.

Le Président,

Me MARTINACHE.

ADG/260



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX ARTS

Réunion du 16 Juillet 1952

PROCES VERBAL

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mercredi 16 Juillet 1952 à 15 heures sous la présidence de Me Martinache, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Me MARTINACHE, Adjoint au Maire,  
Mme DEFLINE, Adjoint au Maire.

Excusés :

M. le Docteur DUTERNE, Adjoint au Maire,  
M. le Professeur PAGET, Adjoint au Maire,  
Me LUBREZ, Adjoint au Maire,  
M. COQUART, Conseiller Municipal,  
M. le Docteur DEFAUX, Conseiller Municipal,  
M. DOYENNETTE, Conseiller Municipal,  
M. LANDREA, Conseiller Municipal,

Assistaient également à la réunion: M.M. DABENCOURT, Directeur de l'Ecole Arago, secrétaire de l'Inspecteur Primaire, représentant M. l'Inspecteur d'Académie, et MALLAU, Chef de la 4e Division.

-----  
Le Procès-Verbal de la réunion du 1er Juillet 1952 est adopté sans observation.

APPLICATION DE LA LOI BARANGE SUR L'ALLOCATION SCOLAIRE

En ouvrant la séance, Me MARTINACHE signale que dans sa dernière séance, le Conseil Municipal a adopté la délibération qu'elle croit utile de rappeler :

" Nous avons reçu de M. l'Inspecteur Primaire de Lille Adjoint à l'Ins-  
" pecteur d'Académie, la lettre suivante, datée du 1er Avril :

" Monsieur le Maire,

" En application de la loi du 28 Septembre 1951, et en me référant  
" à la circulaire ministérielle du 15 Janvier 1952, j'ai l'honneur de  
" vous faire parvenir les vœux présentés par les Directeurs et Directrices  
" lillois pour l'emploi des fonds de la Caisse départementale.

"  
"

/.....

" Ce qui importe, écrit M. le Ministre, c'est d'utiliser les fonds de la  
" Caisse départementale pour doter les écoles publiques du matériel et des  
" aménagements nécessaires à un enseignement de qualité dans tous les domaines.

" Les propositions qui vous sont faites ont été établies d'après mes  
" suggestions et rentrent dans la catégorie 1ère urgence prévue par la cir-  
" culaire ministérielle du 15 Janvier 1952. Elles visent à développer dans  
" nos classes un enseignement concret, pratique et réellement éducatif.

" Si l'on prévoit pour chaque école de garçons un équipement comprenant:  
" 1 appareil de cinéma, des rideaux d'obscurcissement, des films pour pro-  
" jections fixes, un électrophone, une collection de disques, un meuble clas-  
" seur et un petit atelier de travail manuel, il semble qu'on puisse chiffrer  
" la dépense pour chaque école à 430.000 Frs.

" Le même équipement pour une école de filles (l'installation d'enseigne-  
" ment ménager remplaçant ici l'atelier de travail manuel) reviendrait à en-  
" viron 450.000 Francs.

" Je souhaite pour chaque école cet équipement de base. Si des sommes  
" restaient ensuite disponibles, elles pourraient être utilisées pour accor-  
" der aux écoles les aménagements ou l'outillage supplémentaires que les di-  
" recteurs sollicitent dans les demandes ci-jointes.

" Comme la répartition entre les communes reste soumise à une décision  
" du Conseil Général, il semble impossible actuellement de chiffrer de façon  
" précise les dépenses à envisager. Il m'apparaît qu'il y a lieu toutefois  
" de prendre dès maintenant une solution de principe.

" Je souhaite que vous puissiez défendre au Conseil Municipal les propo-  
" sitions qui vous sont faites. Je vous en remercie à l'avance et vous prie  
" de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments très distingués."

ARNOULD.

" S'agissant des écoles maternelles, Melle MINNE, Inspectrice départemen-  
" tale, nous a transmis ses propositions .

" Au cours de sa réunion du 1er Avril 1952, votre Commission de l'Ins-  
" truction Publique et des Beaux Arts a émis l'avis suivant :

" Le programme d'équipement de chaque école est établi par l'Inspecteur  
" primaire et par l'Inspectrice des écoles maternelles. La Ville ne dispo-  
" sant pas de ressources propres suffisantes pour que le Conseil Municipal  
" se prononce sur l'adoption du plan, la Commission propose, tout en retenant  
" le principe du projet, de subordonner sa réalisation à une participation  
" satisfaisante de la Caisse départementale scolaire".

" Votre Commission des Finances, en sa réunion du 4 Avril, a adopté la  
" résolution suivante :

" La Commission des finances émet un avis favorable à l'Inscription au  
" budget supplémentaire du crédit affecté au financement des dépenses engagées  
" en vue de l'amélioration du service scolaire, sous réserve :

/.....



" (a) que la Ville n'ait en aucun cas à supporter une charge nouvelle  
" c'est à dire que la dépense sera limitée au montant des fonds mis à sa  
" disposition par la Caisse départementale scolaire;

" (b) que le programme d'équipement des écoles établi par les inspec-  
" teurs primaires ne soit présenté au Conseil Municipal qu'après une étude  
" approfondie portant notamment sur l'opportunité des acquisitions envisagées  
" et sur l'ordre de priorité à observer.

" Le plan des acquisitions, chiffré approximativement à 30.000.000,  
" et approuvé par les Inspecteurs, n'amène aucune remarque de notre part  
" tant sur le point de vue de l'opportunité qu'à celui de l'ordre d'urgence  
" En conséquence, nous vous prions de vouloir bien adopter le principe du  
" projet dont la réalisation tiendra compte des réserves formulées par vos  
" Commissions de l'Instruction Publique et des Beaux Arts ainsi que celle  
" des Finances ."

Des renseignements que nous avons pu recueillir auprès des servi-  
ces Préfectoraux - et dont la notification officielle sera faite incessam-  
ment - il résulte qu'au cours de sa séance du 5 Juin 1952, le Conseil Général  
a décidé de ne pas accorder de subvention aux oeuvres éducatives sur les fonds  
de la Caisse départementale scolaire et de répartir l'intégralité de ces  
fonds entre les collectivités chargées de l'entretien des établissements de  
l'enseignement public, en fonction du nombre des élèves de 6 à 14 ans, rece-  
vant dans ces établissements, l'enseignement du 1er degré.

Le montant de la subvention à revenir à notre commune, à ce titre,  
pour l'année 1951/1952 s'établirait à 21.325.000 Frs pour les 1er et 2ème  
trimestres.

Le montant de l'allocation qui sera dévolue pour le 3e trimestre,  
et qui sera de l'ordre de 10 à 11.000.000 frs, ne pourra être exactement  
fixé qu'à l'expiration de l'année scolaire.

Si la Commune désire affecter au projet un montant supérieur à la  
subvention dont elle est bénéficiaire, le Conseil Municipal devra voter un  
crédit équivalent au complément de dépenses sur les fonds communaux.

Dans le cas contraire, il suffira de faire figurer au budget muni-  
cipal supplémentaire de 1952, en recettes et en dépenses, le montant de la  
subvention de la Caisse Départementale Scolaire.

Les Communes ne disposant pas de ressources suffisantes pour régler  
les dépenses envisagées pourront solliciter et recevoir une avance de la  
Caisse Départementale Scolaire, sur production d'une délibération du Conseil  
Municipal, sollicitant l'avance et portant engagement de fournir les pièces  
justificatives de dépenses dans un délai maximum de 3 mois.

Toutefois, dans la plupart des cas, la subvention allouée à la  
commune sera mandatée sous forme de remboursement des dépenses engagées et  
payées par la Municipalité, suivant les règles comptables en vigueur, et sur  
production du relevé de ces dépenses acquittées, dûment visé par le Receveur  
Municipal. Ce relevé devra rappeler, suivant le modèle établi la nature,  
le montant, le chapitre, et l'article d'imputation de la dépense.

/.....

Seuls, seront remboursés à l'aide des fonds de la Caisse Départementale Scolaire, les travaux et acquisitions scolaires prévus par la Loi du 28 Septembre 1951 et figurant au projet établi par la Municipalité, agréé par délibération du Conseil Municipal, approuvée par le Préfet.

La Commission ayant pris connaissance de ces dispositions, passe à l'examen du projet des travaux et acquisitions établi par les soins de M. l'Inspecteur Primaire.

PROJET DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS.

ECOLES DE GARCONS

LEGENDE

- I - Cinéma parlant
- 2 - Rideaux d'obscurissement
- 3 - Appareil de projections fixes
- 4 - Films pour projections fixes
- 5 - Electrophone
- 6 - Disques
- 7 - Appareil de T.S.F. avec tourne-disques
- 8 - Meuble classeur pour disques et films
- 9 - Abonnement " Documentation Photographique"
- 10 - Abonnement à l'Education Nationale
- 11 - Atelier de travail manuel
- 12 - Ecran mobile
- 13 - Duplicateur
- 14 - Magnétophone
- 15 - Aspirateur
- 16 - Guide-Chant électrique
- 17 - Chaises ou bancs
- 18 - Matériel d'imprimerie

/.....

Ecoles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
CARNOT	I		I	I	I	I		I			I		I					
LYDERIC	I			I	I	I												
V. DURUY	I	I		I	I	I	I	I		I	I		I		I			
BUFFON	I				I								I	I				
ARAGO	I		I	I	I	I	I				I		I		I			
B. DESROUSSEAUX	I			I	I	I		I							I		I	
MICHELET	I			I	I	I	I				I				I	I		
ROLLIN	I	I		I	I	I		I		I							I	
AMPERE	I		I	I	I	I		I					I		I			I
FOMBELLE	I	I		I	I	I				I							I	
VOLTAIRE	I		2	I		I		I										
TURGOT		I	I	I	I	I		I					I		I		I	
A. BRIAND	I	I	I	I	I	I		I		I	I							
LITRE	I		I	I	I	I		I							2		I	
L. TRULIN		I	I	I	I	I				I	I							I
A. de MUSSET	I	I	I	I	I	I						5	I				I	
VAUBAN	I	I		I	I	I												
LAVOISIER	I			I	I	I		I							I			
DE JUSSIEU	I	I	I	I	I	I			I	I								I
DIDEROT	I		I	I	I	I		I					I					
CONDORCET	I		I	I	I	I					I		I					
MONCE	I			I	I	I					I	I				I		
PAUL BERT	I	I		I	I	I				I	I	I						
BERTHELOT	I		I	I				I		I	I		I		I			
CABANIS	I			I	I	I		I							I			
MONTESQUIEU	I	I		I		I	I	I	I	I								
DUPLEIX	I	I	I	I	I	I												
A. FRANCE			I	I			3										I	
	25	12	16	27	24	25	7	14	2	9	10	7	10	1	11	2	7	3

ECOLES DE FILLES

LEGENDE

- I - Cinéma parlant
- 2 - Rideaux d'obscurcissement
- 3 - Appareil de projections fixes
- 4 - Films de projections fixes
- 5 - Electrophone
- 6 - Disques
- 7 - Appareil de T.S.F. avec tourne-disques
- 8 - Meuble classeur pour disques et films
- 9 - Abonnement " Documentation photographique "
- 10 - Abonnement à l'Education Nationale
- 11 - Ecran mobile
- 12 - Duplicateur
- 13 - Magnétophone
- 14 - Aspirateur
- 15 - Guide-chant électrique
- 16 - Matériel d'imprimerie
- 17 - Piano
- 18 - Equipement pour enseignement ménager
- 19 - Matériel pour éducation physique
- 20 - Appareil à pyrograver
- 21 - Appareil ozoniseur

-----  
/.....

Ecoles	I	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Mme RECAMIER	I		I	I	I	I	I											I			
J. MAILLOTTE	I				I	I				I		I	I	I			I				
MONTAIGNE	I			I	I	I								I							
JACQUARD	I			I	I	I	I											I			
B. DESROUSSEAUX	I		I	I	I	I		I						I				I		I	
PASTEUR	I		I	I		I					I			I		I		I			
E. QUINET	I	I		I	I	I	I											I			
RACINE	I	I		I	I	I		I						I				I			
B. DE PERTHES	I	I		I	I	I					I							I			
VIALA	I		I	I	I	I												I			
BENAN		I	I	I	I	I		I				I		I				I		2	2
F. BUISSON	I					I												I			
Mme de STAEL	I			I	I	I						I						I		2	
A. SAMAIN	I	I		I		I				I				I				I			
D. VALMORE	I		I	I	I	I								I		I	I	I			
MAINTENON	I			I	I	I								I				I			
S. GERMAIN	I	I	I	I	I	I					I							I			
COLBERT	I	I		I	I	I		I		I											
PASCAL	I			I	I									I				I	I		
LAMARTINE	I			I	I	I		I										I			
BOUFFLERS	I			I	I	I											I	I			
GEORGE SAND	I			I	I									I				I			
J. VERNE	I			I	I	I	I			I											
P. PARENT	I				I							I		I			I	I			
DESCARTES	I					I								I				I			
Mme ROLAND				I	I	I												I			
M. SEMBAT	I			I	I	I												I			
LYCÉE FENELON	I		I	I	I																
	26	7	7	24	24	24	4	5	4	4	3	4	I	13	-	2	4	23	I	5	2

/.....

La Commission demande à M. DABENCOURT de lui faire connaître l'utilisation pédagogique du magnétophone; ce renseignement sera communiqué dès que le directeur d'école intéressé aura pu être pressenti.

Sur la proposition de M. MARTINACHE, constatant que sur la somme allouée par la Caisse Départementale scolaire, une part estimée approximativement à 23.000.000 Frs reviendrait à l'enseignement collectif (1ère urgence) et que le reste, soit environ 9.000.000 frs pourra être réservé pour l'acquisition de mobilier scolaire, la Commission approuve le plan des travaux et acquisitions qui lui est présenté, étant entendu qu'elle voudrait être consultée sur le choix du mobilier scolaire.

ECOLES MATERNELLES

Voici les propositions transmises par Melle MINNE, Inspectrice départementale des écoles maternelles :

Ecole maternelle Ruault, rue Frédéric Mottez Lille

Matériel pour activités dirigées  
Jeux "Assemblo" n° 4  
Bâtissons n° 4  
20 films pour projections fixes  
20 disques  
Abonnement à l'Education Nationale  
I piano

Ecole Philippe de Comines, rue Philippe de Comines Lille

Appareil de projections fixes  
30 films  
Electrophone  
30 disques  
Abonnement à l'Education Nationale

Ecole V. Hugo, Bd V. Hugo 137-Lille

Electrophone  
20 disques  
40 tapis caoutchouc 80 x 50

Ecole Mozart, Parvis St Michel Lille

Matériel d'Education Physique  
Cage à poules  
20 caissettes 64 x 30 x 10  
20 caissettes 48 x 30 x 10  
40 nattes caoutchouc 80 x 50  
Electrophone  
20 disques  
matériel d'imprimerie  
abonnement à l'Education Nationale

Ecole Papo Carpentier, rue Racine Lille

Appareil de projections fixes  
20 films  
Abonnement à l'Education Nationale

Ecole André, rue Paul Lafargue Lille

Electrophone  
20 disques  
matériel d'imprimerie  
abonnement à l'Education Nationale

Ecole Camille Desmoulins, 256 Bis Bd Victor Hugo Lille

Matériel d'imprimerie à l'école  
matériel de linogravure  
abonnement à l'Education Nationale

Ecole Jean Bart, rue du Général de Wett Lille

Appareil de projections fixes  
20 films  
Matériel pour activités dirigées  
imprimerie à l'école  
contreplaqué (2 m2) et scies  
matériel pour linogravure et 2 m2 lino  
10 disques  
abonnement à l'Education Nationale  
abonnement à l'école maternelle Française  
abonnement à l'Education enfantine  
mobilier scolaire pour 60 enfants  
2 tables à sable  
6 bancs à dossier

Ecole Bichat, rue Fulton Lille

Matériel pour l'Education Physique  
40 nattes de caoutchouc 80 x 50  
20 caissettes 64 x 30 x 10  
20 caissettes 48 x 30 x 10  
appareil cinématographique  
abonnement à l'Education Nationale

Ecole Jean Aicard, rue Verhaeren, Lille

Appareil de projections fixes  
20 films  
abonnement à l'Education Nationale

Ecole Jean Jaurès, rue Guillaume Tell, Lille

Appareil de projections fixes  
20 films  
abonnement à l'Education Nationale.

/....

Ecole Chateaubriand, rue Roland Lille

piano d'occasion en bon état  
abonnement à l'Education Nationale

Ecole GOUNOD, rue des Stations Lille

Appareil de projections fixes  
20 films  
Abonnement à l'Education Nationale

Ecole Gutenberg, rue de la Baignerie Lille

Piano d'occasion en bon état  
abonnement à l'Education Nationale

Ecole Lemaître, rue Léonard Danel Lille

Electrophone  
20 disques  
Abonnement à l'Education Nationale

Ecole J.J. Rousseau, rue Princesse Lille

Electrophone  
20 disques  
Abonnement à l'Education Nationale

Ecole Jenner, rue Alphonse Colas Lille

Appareil de projection fixe  
20 films  
piano d'occasion en bon état  
électrophone  
20 disques  
abonnement Education Nationale

Ecole Aug. Comte, rue de Thionville Lille

Appareil de projections fixes  
20 films  
abonnement à l'Education Nationale

Ecole Ant. Brasseur, rue Porret Lille

Appareil de projections fixes  
20 films  
piano d'occasion en bon état  
électrophone  
20 disques  
abonnement à l'Education Nationale



Ecole Bara, rue Cabanis Lille

Appareil de projections fixes  
20 films  
Electrophone  
20 disques  
Abonnement à l'Education Nationale

Ecole Louis Blanc, rue Guillaume Werniers Lille

Appareil de projections fixes  
20 films  
Abonnement à l'Education Nationale

Ecole Lafontaine, rue St Gabriel Lille

Electrophone  
20 disques  
2 guide-chant 2 oct. Transpo.  
Abonnement à l'Education Nationale.

Ecole Jules Simon, rue du Buisson Lille

Chevalets pour le dessin  
Matériel d'Education Physique  
40 nattes caoutchouc 80 x 50  
Cage à poules  
20 caissettes 64 x 30 x 10  
20 caissettes 48 x 30 x 10  
1 poutre mobile pour équilibre  
abonnement à l'Education Nationale.

-----  
Le produit de l'allocation pour les écoles maternelles a été estimé approximativement à I.214.500 Frs, le total approximatif des demandes s'élèverait à I.975.510 Frs.

La Commission demande la révision du projet en fonction du produit de l'allocation en souhaitant que la part faite au matériel d'enseignement soit plus large.

Pour résumer, sur la proposition de Me MARTINACHE la Commission charge le service de chiffrer les projets - opération longue et assez difficile - puis de prévoir pour le Conseil Municipal qui se tiendra vraisemblablement en Octobre, une délibération approuvant le projet - à laquelle il sera annexé - et demandant une avance à la Caisse départementale scolaire. Dans le même temps, prévoir pour la même séance du Conseil, tous les projets de marché de gré à gré ou d'adjudication qui pourraient être mis au point pour la réalisation dudit projet.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

Le Secrétaire,  
R. LALLAU

Le Président,  
Maître MARTINACHE

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX ARTS

Réunion du Vendredi 19 Mai 1950

4603

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, se sont réunis à l'Hôtel de Ville le vendredi 19 Mai 1950 à 17 heures sous la présidence de M<sup>e</sup> MARTINACHE, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

M<sup>e</sup> MARTINACHE, Adjoint au Maire  
M<sup>me</sup> DEFLINE, d° d°  
M. LALLAU, Chef de la 4<sup>e</sup> Division P.I.

Absents :

M. le Professeur PAGET	{	Adjoints au Maire
M <sup>e</sup> LUBREZ		
M. le Docteur DUTERNE		
M.M. COQUART	{	Conseillers Municipaux
CLAES		
DEFAUX		
LANDREA		



Council d'Administration  
Réunion du 5-6-50



AD6/260

Aucune observation n'est apportée au Procès Verbal de la dernière réunion.

ALLOCATIONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES :

Avis favorable à l'octroi d'une subvention de :

- 3.000 Frs à FRANCK Edmond, Elève du Lycée Faidherbe
- 2.000 " à MAMMEZ Armen, " " Fénelon
- 2.000 " à HERMANT Marguerite, " " Fénelon
- 1.000 " à HERMANT Francine, élève du Centre d'Apprentissage annexé au Collège Valentine Labbé.
- 2.000 " à DUPONT Gérard, élève de l'institution Charlemagne.
- 3.000 " à DEHOUCK Michèle, élève de l'Ecole Professionnelle de Loos
- 3.000 " à HESPEL, élève de l'école Professionnelle de Loos.  
(cette dernière élève est invitée à compléter son dossier dans le plus bref délai.)

La Commission regrette que des personnes présentent encore des demandes aussi tardives; elle décide que pour l'année scolaire 1950/51 le dernier délai pour la réception des demandes sera fixé au 15 Décembre 1950, elle décide également que cette information sera portée à la connaissance des intéressés et des Chefs d'Etablissements scolaires par le moyen d'une circulaire qui sera préparée par les soins du service compétent.

Pour compléter les subsides vraiment trop réduits qui proviennent de la dotation Colbrant la Commission donne un avis favorable à l'octroi des subventions suivantes à des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts et du Conservatoire.

- 5.000 Frs à WALLEZ Jean Pierre, élève du Conservatoire
- 8.000 Frs à HENNEBERT Raymond, élève de l'Ecole des Beaux Arts.
- 10.000 Frs à BARBIER René, élève de l'Ecole des Beaux Arts.

La Commission invite le service à établir pour l'année prochaine un barème qui tient compte de la moyenne économique. M<sup>me</sup> DEFLINE signale qu'il pourrait trouver des précisions auprès du service de la famille qui possède une documentation à ce sujet.

La Commission décide enfin d'accorder un complément d'allocations pour fournitures :

/.....

3.000 Frs à PORREYE Michèle, élève du Collège Jean Macé  
3.000 Frs à CORNILLE Paul, élève de l'Institution St Pierre.

COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE - Procès Verbal de la réunion du  
28 Mars 1950.

La Commission prend acte des informations qui lui sont présentées.

COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE DES BEAUX-  
ARTS - Procès-Verbal de la réunion du 3 Mai 1950.

La Commission prend acte des travaux de cette commission après avoir :

- a) donné un avis favorable à l'attribution d'une médaille de la Ville à M.M. BAERT et BOERREWATER.
- b) décidé d'intervenir auprès de M. MAIRE, Adjoint, au sujet des travaux à entreprendre dans l'école.
- c) donné son accord à la proposition d'attribuer des livres pour des prix modestes, de limiter les prix en argent afin de réserver la possibilité d'attribuer une ou deux bourses de voyages pour les prix plus importants;
- d) fait remarquer que dans la question du Grand Prix de la Ville de Lille, elle estimait que l'affiche des Pastes 1951 constituait un exercice utile, qu'il n'était pas question d'imposer, ni de nuire aux artistes.
- e) souhaité que des démarches soient multipliées pour obtenir une solution à la question de la fondation Wicar.
- f) félicité M. MAUROIS d'avoir pu obtenir une bourse départementale de 200.000 Frs pour les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts poursuivant des études à Paris, et souhaité que M. FAVIER arrive au même résultat pour l'école Régionale d'Architecture.
- g) signalé que des démarches ont été entreprises au Ministère de l'Education Nationale pour l'extension aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts des avantages de la Sécurité Sociale, et estimé que M. DESRU-MAUX se devait de faire le nécessaire lui-même, en accord avec le service du Contentieux en ce qui concerne l'assurance des élèves.

ECOLE PRIMAIRE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DIDEROT, rue St Sébastien- Créa-  
tion d'une 4<sup>e</sup> classe.

La Commission donne un avis favorable et décide qu'une délibération sera présentée au Conseil Municipal.

-----  
L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 10.

La Présidente,

Me MARTINACHE.

Le Secrétaire,

LALLAU.

*Mme de Valenciennes  
Général*

COMMISSION DES BEAUX ARTS

Réunion du Lundi 24 février 1947

Les Membres de la Commission des Beaux Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 24 février 1947 à 18 h 30 sous la présidence de M. PIERRARD, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. PIERRARD, Adjoint  
DOYENNETTE, Conseiller Municipal  
MAUROIS, Conservatoire du Palais des Beaux Arts  
VANDENHENDE, Chef de la 4ème Division

Excusés: M. BROUX, Adjoint

Absents: Mme COIBA, Conseillère Municipale.  
M.M. Claes, Simonot, Adjoints

Le P.V. de la dernière réunion est adopté sans observation.

PALAIS DES BEAUX ARTS - PROJET D'AMENAGEMENT DU HALL POUR EXPOSITIONS TEMPORAIRES - CLOISONNEMENT DEMONTABLE - RAPPORT DE L'ARCHITECTE LOUIS MOLLET

M. PIERRARD, Président, ouvre la séance en passant la parole à M. MAUROIS qui, très au courant de la question, donne toutes explications qui sont susceptibles d'éclairer la commission et de la mettre à même de se rendre compte de tout l'intérêt qu'il y aurait à réaliser le projet.

L'aménagement prévu a pour but de remédier aux difficultés rencontrées par l'utilisation du Grand Hall pour y recevoir des expositions. L'installation proposée serait démontable mais permanente étant donné que les expositions se renouvellent fréquemment en assurant ainsi à notre Palais des Beaux-Arts la venue d'un plus grand nombre de visiteurs. Le matériel des "Artistes Lillois" qui servait aux expositions de ce groupement au Palais Rameau et, par la suite, au Palais des Beaux-Arts et qui été laissé à la disposition de la Ville ne permet pas de réaliser un dispositif convenable. C'est pourquoi M. MAUROIS sollicite l'Administration Municipale de vouloir bien adopter le projet de M. MOLLET qui a pour objet l'aménagement au pourtour du Grand Hall central de sculpture, de panneaux et épis facilement démontables nécessaires à la présentation d'oeuvres d'art, toiles statues, etc...

En dehors des 6 épis indiqués dans le projet, M. MAUROIS estime qu'il serait judicieux de prévoir au centre un autre dispositif comprenant 4 épis supplémentaires.

Le projet présente deux solutions dont la dépense est fonction de la qualité des matériaux employés et dont le montant s'élève pour la 1ère à: 115.500 frs  
et pour la 2ème à: 173.250 frs

ce qui représente à l'heure actuelle une somme de:

1° 346.500 frs

2° 519.750 frs

La Commission donne un avis <sup>très</sup> favorable à l'exécution du projet et préconise l'emploi de contreplaqué.

.... /

PALAIS DES BEAUX ARTS - PROJET D'AMENAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE  
PRESENTATION DES DIFFERENTES COLLECTIONS.

Le rapport de M. MAUROIS pose trois sortes de problème: 1° répartition - 2° Surfaces murales à créer - 3° Eclairage afin d'assurer une présentation des collections en rapport avec leur importance leur valeur et l'intérêt qu'elles présentent pour les artistes, amateurs d'art et érudits.

La Commission après examen approfondi du document, commenté par M. MAUROIS, estimant que l'ensemble des travaux proposés, joints à ceux envisagés en octobre 1944, en ce qui concerne les transformations des salles de l'étage doit donner au Palais des Beaux Arts des possibilités d'une présentation logique et agréable des richesses qu'il renferme 1°) donne un avis extrêmement favorable au projet 2°) demande à M. Fauvet, Directeur Architecte en chef, de vouloir bien en évaluer la dépense des travaux tranche par tranche, 3°) en possession de cette évaluation, décide d'examiner ce problème important dans une prochaine réunion, de rechercher les modalités de financement de l'opération.

ECOLE DES BEAUX ARTS - ARRETE PORTANT REGLEMENT RELATIF AUX  
PRIX OFFERTS PAR DES GROUPEMENTS OU DES PARTICULIERS -

La Commission émet un avis favorable à la proposition de la Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux-Arts tendant à modifier l'arrêté du Maire de Lille du 22 avril 1914, portant règlement relatif aux prix offerts par des groupements ou des particuliers et à inscrire à l'article 1er les additifs suivants:

1° - Les travaux exécutés en concours devront rester pendant 1 an à l'Ecole comme tous les autres travaux des élèves

2° - Pour éviter toutes contestations avec les organismes qui protègent les professions artistiques, le montant des prix offerts pour les travaux du concours ou ceux qui pourraient être demandés aux élèves à la suite du concours, devront être payés suivant les tarifs en vigueur et conformément aux usages de la profession.

3° - L'Administration Municipale dégage toute responsabilité au cas de contestation pouvant survenir à la suite du marché passé entre les élèves et les donateurs.

4° - Le montant du prix doit être déposé au secrétariat de l'Ecole huit jours avant la publication du concours.

MUSEE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL : SITUATION DU CONSERVATEUR.

Après avoir pris connaissance de la note de M. le Secrétaire Général Adjoint répondant au vœu qu'elle avait formulé visant les conditions dans lesquelles il devrait être procédé à l'avenir à la nomination du futur titulaire de l'emploi de conservateur qui serait assimilé au grade de chef de bureau, la Commission regrettant que, de par la décision de la "Commission de la Hache" il ne soit pas possible d'y donner suite, maintient néanmoins sa proposition et à défaut d'un chef de

.... /

bureau, demande la nomination d'un commis pour qui l'on pourrait envisager l'attribution d'une indemnité de fonction.

ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE : REMPLACEMENT DE M. LECROART, PROFESSEUR DE COURS DE CONSTRUCTION, DEMISIONNAIRE.

Avis favorable au remplacement de M. LECROART par M. Roger GARNACHE, professeur de Statique graphique à l'Ecole Régionale d'Architecture.

ECOLE DES BEAUX-ARTS : COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE - NOMINATION DE MEMBRES.

Les pouvoirs de MM. BAERT, DEHAUDT, DUBUISSON et LEFORT, expirant en 1946 il y a lieu de procéder au renouvellement partiel de la commission; avis favorable à la nomination de :

MM. BAERT, Architecte

DUEZ, Doyen de la Faculté de Droit, Recteur honoraire de l'Académie de Lille, en remplacement de M. le Dr LEFORT, dont les pouvoirs expireront le 24 Juin 1950.

DUBUISSON, Architecte

BORREWATER, Sculpteur-Décorateur, en remplacement de M. DEHAUDT dont il assurait la suppléance, dont les pouvoirs expireront le 24 Juin 1952.

En vertu de l'Article 3 du règlement de l'Ecole, M. SOURIAU, Recteur de l'Académie sera désigné par le Ministre.

PALAIS DES BEAUX-ARTS : INSTITUTION D'UN DROIT D'ENTREE - OBSERVATIONS DE M. LE DIRECTEUR DES MUSEES DE FRANCE.

Conformément à l'ordonnance n° 45.1546 du 15 Juillet 1945, la délibération du Conseil Municipal du 6 Août 1946 instituant un droit d'entrée aux Musées du Palais des Beaux-Arts, a été soumise à l'approbation de M. le Ministre de l'Education Nationale, sur le rapport du Directeur des Musées de France. Ce dernier, par lettre en date du 1er Octobre nous informe qu'il est entièrement d'accord avec ce texte, sauf sur un point celui de l'entrée du musée, le dimanche qu'il souhaiterait voir demeurer gratuit.

Considérant que, contrairement à ce qui se passe pour les Musées de Paris, les musées de province reçoivent surtout des visiteurs le dimanche, la Commission estime que la délibération du Conseil Municipal ne doit pas être modifiée dans le sens indiqué par M. le Directeur des Musées de France.

COMMUNICATION DE LA COMMISSION DE L'URBANISME.

La Commission des Beaux-Arts qui avait exprimé :

- 1° - le désir d'être renseignée sur la question de la future école des Beaux-Arts
- 2° - le souhait que l'emplacement qui sera réservé à cette école soit situé aux environs de l'entrée du Boulevard Carnot.

a) prend acte de l'information de M. ALHANT, Directeur de l'Urbanisme soulignant que le problème n'a pu être examiné utilement étant donné que le plan d'aménagement du secteur considéré est toujours à l'étude et que les nouveaux alignements n'ont pu être déterminés.

b) Devant la lenteur apportée à la sortie des plans, insiste néanmoins pour que l'emplacement de la future école soit fixé aux environs du Boulevard Carnot.

Après que la Commission eut exprimé le voeu que les 9 surveillants des Musées du Palais des Beaux-Arts soient dotés d'un uniforme, la séance est levée à 20 h. 40.

Le Président : PIERRARD

Le Secrétaire : VANDENHENDE